



Paray-le-Monial, le 8 janvier 2020

Cher-e-s Amie-e-s,

A l'heure de rédiger ces vœux, j'ai relu ceux écrits dans les Echos du silencieux pour l'année 2018 et l'année 2019. C'est bien sûr l'occasion d'évoquer les réalisations passées et les projets. Si vous les avez conservés, peut-être serez-vous interpellés par le double mouvement, harmonieux si j'ose dire, de notre association.

D'un côté, des rendez-vous réguliers, au nombre de quatre, auxquels nous sommes toujours très heureux de vous convier. D'abord l'Après-midi parodien en janvier. Cette année, le 11 janvier, les trois conférences nous permettront d'en savoir plus sur le commerce et les échanges au fil du temps, d'un point de vue philosophique, au Moyen Age ou à Paray. Le vendredi 28 février aura lieu notre Assemblée générale. Un mois plus tard, le samedi 28 mars, nous irons dans la Nièvre. Luzy, Sémelay et Ternant seront au menu. Le programme est appétissant (tapisseries d'Aubusson à l'Hôtel de Ville de Luzy, château de la Bussière et triptyques de Ternant), sans compter un déjeuner au Clos de la Bussière. Les 3 et 4 octobre, notre colloque annuel nous emmènera sur les traces des pèlerins.

De l'autre côté, des projets foisonnants et très divers. Au printemps 2018, nous avons eu l'honneur d'accompagner le travail de deux étudiants de Nicolas Reveyron, conseiller scientifique de notre association, qui ont réalisé une numérisation 3D de nombreux édifices parodiens... dont la basilique bien sûr. En tant que membre de l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes, nous avons été sollicités pour organiser le colloque de l'ABSS en octobre 2021, proposition que nous avons acceptée avec plaisir. Ce sera l'occasion pour les Amis de la basilique d'accueillir toutes les autres sociétés savantes de la Bourgogne historique. Enfin, le Carnet parodien d'histoire de l'art et d'archéologie, initié par Anelise Nicolier, second conseiller scientifique de l'association, a été lancé et a accueilli ses premiers articles (<https://carnetparay.hypotheses.org/>).

Sur cette lancée et dans l'attente de vous retrouver, je vous présente, au nom des Amis de la basilique, tous mes vœux pour cette nouvelle année. Qu'un beau dynamisme nous porte en 2020.



Le Président  
Etienne Couriol



## Les Rendez-Vous d'automne : Les 3 et 4 octobre 2020 « Reliques et pèlerinages »

Reliquiæ : ce qui reste.

Le corps, un vêtement, le tombeau, un peigne liturgique, la trace d'un pas... tout fait relique, directement ou par contact. Les reliques possèdent une puissance rémanente qui, en l'absence du saint dont elle est consubstantielle, répond aux vœux des pèlerins par une intercession salvatrice, des petits miracles du quotidien à la guérison miraculeuse d'un mourant. Dans leurs humbles prières, les fidèles n'hésitent pas à gratter subrepticement la pierre du tombeau saint pour en rapporter chez eux une poussière chargée de pouvoir. Et il arrive même qu'on gratte, dans un manuscrit, la figure d'un saint pour en récupérer la peinture comme un talisman ou un remède, à prendre mêlé à une boisson ou de la nourriture. L'édifice religieux qui abrite la relique se charge lui-même de cette puissance, à en être spontanément illuminé jour et nuit, comme le montre Venance Fortunat au VI<sup>e</sup> siècle pour la cathédrale de Nantes. Relique insigne dans la Gaule chrétienne, la chape que saint Martin a partagée avec un pauvre a donné aussi son nom à la petite église qui la contenait : la chapelle.



Insignes ou modestes, les reliques attirent des fidèles en demande de secours surnaturel. Dès lors qu'ils quittent leur habitation pour gagner l'église du saint, ils deviennent pèlerins. Ils inscrivent ainsi leur histoire personnelle dans le grand livre de l'humanité. Le pèlerinage est en effet le propre de l'*homo viator*, l'homme voyageur. Il est aussi l'image de la vie qui est parcourue du berceau au tombeau comme un chemin, et pour lequel il faut préférer un cheminement difficile et périlleux, gage d'un accès au Paradis, au parcours facile et voluptueux qui conduit, lui, en enfer. Aux grands pèlerinages qui ont structuré le monde chrétien – Rome, Compostelle, Terre Sainte – durant le Moyen Âge répondent aujourd'hui les itinéraires ressuscités de leur effacement, comme les Routes de Saint-Jacques, ou les créations contemporaines, comme les chemins de « Chemins de saint Colomban ». Une nouvelle manière de se redécouvrir.

Nicolas Reveyron

## Un peu d'histoire...

Une manifestations violente à Paray-le-Monial en 1651 (ADSL B 806)

Le 13 octobre 1651 deux tailleurs de pierre, Pierre Rondet et Léonard de Montégudet, sont en train d'ouvrir une brèche dans les murailles des remparts de Paray vers l'entrée du prieuré du côté de la rivière pour y poser deux canonnières sur l'ordre de Benoît Palamède Baudinot capitaine du château de Paray. Surgissent alors deux notables de Paray : Jacob Lucas maître peintre, chargé de la réfection de l'intérieur de la priorale et Jacques Bouillet chirurgien de la ville accompagné d'autres personnes en armes. Ils obligent les maçons à quitter leur ouvrage, puis saisissent d'eux. Ils les auraient battus jusqu'à effusion de sang ainsi que le relate plus tard Léonard de Montégudet : « [...] je fus agressé par Lucas, Bouillet et 5 ou 6 autres, pris au col par Bouillet pour le mettre dans la chambre de la ville, il luy donna plusieurs coup de poing par la face et à d'autres endroits et un autre aussy qui le cognait et frappait au cours du chemin et lui donna du bout de son fusil dans les reins et criait haut et fort qu'il fallait le pendre [...] ». Il resta trois heures et demi dans la chambre de la ville avant d'être libéré.

Averti en hâte, le capitaine du Château adresse immédiatement une réquisition au lieutenant général, civil et criminel au baillage du Charollais par Philibert Droin seigneur d'Espiers et de Drompvent, qui dresse le procès verbal suivant :

« Procès verbal pour messire Benoit Palamède Baudinot Seigneur de Selorre, la Brosse, Puthières conseiller du Roy au Pt de Dijon capitaine du Chasteau de Paray contre Maîtres Jacob Lucas maître peintre et Jacques Bouillet chirurgien établi par Philibert DROIN seigneur d'Espiers et de Drompvent, conseiller di roy, lieutenanjt général, civil et criminel enquesteur et commissaire examinateur au baillage du Chrollais, faisons scavoir que sur la réquisition qui nous fut faite, ce jour d'hier 13 d'octobre par Monsieur messire Benoist Palamède Baudinot seigneur de Selore, Puthière et Labrosse conseiller du roy en son Parlement de Dijon et capitaine du chasteau de Paray de nous transporter en la ville de Paray sur le trouble qui lui a esté fait en sa charge de capitaine du chasteau par quelques habitants de la ville de Paray et entreprise contre les droits du Seigneur et dans l'enclos de sa basse cour de la maison seigneuriale nous nous serions le dit jour d'hier avec Me Degouvernain procureur du roy au baillage transporté en la ville de Paray et rendus au logis ou pend pour enseigne le Daulphin, et après notre arrivée nous esté remettre la procédure demain à 7 heures du matin la 14<sup>e</sup> jour d'octobre 1651. »

Profitons de cette interruption nocturne du procès pour nous intéresser à Messire Benoît Palamède

Baudinot, capitaine du Château Seigneur de Selorre, la Brosse, Puthières trois hameaux proches de Saint-Yan. Nommé au Parlement de Dijon en 1641, il résidait principalement soit en son hôtel de Dijon soit en son château de Selore. Il est notamment le constructeur des deux ailes du château et le commanditaire des remarquables peintures vénitiennes des plafonds, découvertes récemment par l'actuel propriétaire. Il résidait de temps à autre au château de Paray ainsi qu'il apparait dans un épisode cocasse au sujet des latrines du château dont on peut encore voir actuellement leur traces sur le mur ouest du château ; « [...] Les latrines pentilles furent fermées par le dedans pendant de longues années sans toutefois les démolir par le dehors. Ce qui donna occasion à la femme du Sr Baudinot Seigneur de Selore alors capitaine du Château de Paray pour le temps qu'il habiterait ledit château d'en faire rouvrir une pour sa commodité mais parceque les religieux de la communauté de Paray s'en trouvèrent incommodés et que d'ailleurs ils estaient exposés à voir à toute heure ce que la bienséance et l'honnêteté ne permet pas de nommer [...] »<sup>1</sup>

Reprenons la suite du Procès Verbal dressé cette fois, le 14 octobre 1651.

« Nous estant acheminé en la maison ledit Seigneur de Selore nous a exposé et fait voir qu'au bas de la basse cour il y a une grande porte qui a son issue du costé de la rivière. Un peu avancé sur la dite place et la dite porte estant u dessous d'une tour quarrée en forme portail, en la muraille de laquelle est à côté droit et en sortant de la dite basse-cour, il y a deux canonnières qui flanquent pour la déffense de la porte appelé le Guichet d'eau au bas d'une tour ronde sans couverture et que de l'autre côté n'en ayant aucune, il a jugé estre nécessaire pour la déffence de la muraille faisant la closture du couvent de poser deux cannonnières en une mesme pierre et à cet effet aurait fait marché avec Pierre Rondet et Léonard de Montaigude massons de la dite ville, de tailler la dite pierre et la poser ; ce qu'ayant faicts a commencé l'ouverture de la muraille pour y poser la dite pierre qu'ils avaient taillée ; seraient survenus Jacob Lucas mtre peintre de ladite ville et Jaques Bouillet chirurgien accompagnés d'autres personnes avec armes lesquels irrités de la dite ouverture comme n'approuvant ycelle auraient obligé les dits maçons à quitter leur ouvrage et à l'instant se seraient saisis d'eux et les auraient battus et excédés jusqu'à effusion de sang, pris et enlevée leurs outis à iceux conduits prisonnier dans la chambre de ville dudit Paray disant les dits Bouillet et Lucas et ceux qui les accompagnaient qu'il les fallait pendre à cause qu'ils faisaient des trous pour faire entrer l'ennemy par la commande dudit Seigneur de Selorre. »

Sur la gravure de 1619, on aperçoit parfaitement cette tour carrée au devant de la priorale comportant deux étages de chambres et en dessous le portail donnant sur la rivière. On remarque aussi le bâtiment de la « guillonée » où s'effectuait les dons de pains aux pauvres. La description des lieux parle aussi de la basse cour et de canonnière pour la défense de la

porte appelé le Guichet de l'eau au bas d'une tour ronde.

La basse-cour du prieuré correspond au jardin Saint-Hugues et le début de la rue de la Visitation longeant le prieuré. Dans un texte du Cardinal de la Rochefoucault, dernier abbé de Cluny en 1790, nous parle de la grange des Dimes et d'une glacière dans



cette basse-cour.

Sur le plan ci-après, tiré d'un article de Franck Chaléat sur Paray-le-Monial paru dans le N°152 de juin 2010 de la Revue de la Physiophile, apparait l'ancienne basse-cour des moines et la tour Saint-Hugues soulignée d'un trait bleu. Franck Chaléat pense que la porte d'Eau ou porte du Guichet se situait au niveau de la rue actuelle du docteur Grivaud suivant la direction de la flèche bleue alors que sur le plan classique de Grivaud et Perche la situait plus au sud dans la direction de la flèche rouge. Le texte du PV conforte l'hypothèse de Franck Chaléat puisqu'il nous parle « de deux canonnières qui flanquent pour la défense de la porte appelée le Guichet d'eau au bas d'une tour ronde sans couverture » : la tour ronde évoquant l'actuelle tour Saint-Hugues.

La muraille du rempart de la ville est représentée sur le plan par le pointillé bleu qui devait se prolonger vers la tour carrée de l'entrée du prieuré.

Franck Chaléat rappelle la demande des religieuses de la Visitation pour pouvoir ouvrir en 1630 une porte dans les murailles de la ville. Ce fait nous permet de comprendre la réaction violente des habitants quand ils voient les massons entamer la muraille du côté du Guichet pour poser deux canonnières et ainsi fragiliser la défense de la ville. « disant qu'il les fallait pendre à cause qu'ils faisaient des trous pour faire entrer l'ennemy »

Mais la suite du texte nous apprend que c'est justement pour augmenter la défense de la ville que le Seigneur de Selore a demandé au tailleur de pierre de poser deux nouvelles canonnières pour protéger la porte d'entrée du Prieuré en même temps qu'ils faisait murer deux grandes croisées dans la maison qui se trouve dans l'enclos du couvent proche de cette entrée où loge le sacristain du prieuré Dom Robert Baudinot. De plus le PV signale que l'ouverture pratiquée dans la muraille pour poser les canonnière n'est que



# Un peu d'histoire...

d'un pied et demi (environ 45 cm). Les habitants de Paray-le-Monial se sont affolés sans raison sérieuse !

Le texte se poursuit : « le procureur du roy présent



*sur les lieux a requis qu'il nous plaise de dresser procès verbal tant de l'état de la dite muraille que des réparations qu'il a fait faire dans l'enclos de la dite maison et pour ladefence d'icelle et nous nous sommes en premier lieu acheminés vers lad porte avec le procureur du Roy en présence duquel le dit Seigneur de Selorre nous a fait voir l'ouverture faite en la dite muraille qui ne peut estre que d'un pied et demy et seulement en l'estat pour y poser la pierre dans laquelle ont esté taillées deux canonnières pour mettre en la dite ouverture qui est trouvée toute taillée au pied de la muraille et toute prete à estre posée. Et encore de ce que contre la muraille u costé gauche, il ne s'est trouvé aucune autre ouverture qu'une qui est à fleur de terre et qui paraît plutot avoir été mise pour servir de passage aux cours des eaux descendantes de la dite bassecour qui est plus haulte. »*

Cette phrase nous donne une dernière précision qui justifierait le terme de porte d'Eau. Cette porte ne serait, en effet, qu'une ouverture dans la muraille pour permettre aux eaux provenant de la basse cour plus élevée en altitude, de s'écouler vers la rivière.

*« ...et dudit lieu nous nous sommes avec le proc du Roy, acheminés dans le jardin estant dans l'enclos du couvent mesme, au bas de la maison du soubz prieur où estant, le dit seigneur de Selorre nous fit voir deux grandes croisées qu'il a fait murer pour la deffence de la dite maison et laisser en chacune d'elle des canonnières pour viser; et pareille nous a fait voir une petite fenestre qu'il a fait murer au dessous de la chambre de dom Robert Baudinot sacristain dudit couvent comme il nous parut estre clair, la massonnerie estant encore toute fresche...Desquelles visites et expositions nous avons octroyé° acte audit Seigneur de Selore pour luy servir ce*

*que de raison et ordonné sur sa réquisition, octroyant acte de ce que les syndics et échevins aiant été mandé pour procéder à la visite et interpellés par le sgnr de Selore lequel a déclaré que s'ils ont quelques plaintes à faire contre le dit Sgnr de Selore, qu'ils les fassent à nous présentement, les dits syndict et échevins comparant par messire pierre Michon syndic, les échevins Jacques Bouillet, et Gilbert Chamberland déclare qu'ils n'ont aucun subject de plainte contre le dit Seigneur de Selorre et se sont retirés sans vouloir assister à la dite visitte. Et se sont soussignés avec nous :Baudinot,de Selore, de Gouvernain, d'Espierre,Droin, Billet.*

Manifestement ce procès verbal donne tout raison au Seigneur Baudinot de Selore devant lequel les syndics et les échevins de la ville de Paray, ne peuvent que retirer leur plainte et désavouer l'attitude de leurs concitoyens violents.

Cet épisode nous pose la question des relations entre la communauté monastique du prieuré et le Seigneur de Selore qui est le capitaine du château. Ce type de relation s'appelle l'avouerie. Le Seigneur Baudinot de Selore est l'avoué du prieuré et c'est lui qui intervient dans cet épisode auprès des autorités civiles pour défendre les intérêts du prieuré.

Dans le droit féodal, l'avoué est la personne chargée de la protection et de la représentation juridique d'une institution ecclésiastique, pour les affaires séculières de la vie quotidienne. C'est en général un seigneur qui met ses forces au service d'une institution ecclésiastique, ici un prieuré. L'avouerie a été instituée à l'époque carolingienne, quand les grands domaines ecclésiastiques se sont formés. Les gens d'Églises, ne pouvant ni porter les armes, ni rendre la justice civile, ont été obligés de sous-traiter la défense de leurs biens à des hommes d'armes. Par la suite, l'avouerie devient une charge qui se transmet et se négocie comme un fief.

La relation de cet épisode nous permet aussi de mieux préciser le système de défense du prieuré et la position de plusieurs portes d'accès au prieuré dont la porte du Guichet proche de la tour Saint-Hugues. Il nous permet donc de mieux connaître la ville de Paray-le-Monial.

Bernard Durand

